

**Commune
de AZÉ
41100**

(Loir-et-Cher)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2025

Date de la convocation
27/05/2025

En exercice	Présents	Votants
14	10	11

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2025-35 Tarifs cantine
adultes 2025/2026

Envoyé en préfecture le

13 JUIN 2025

Déposé en ligne le

13 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de juin à 19 heures, 30 le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames BOULAY Maryvonne, CHÉRAMY Laure-Aline, JOLY-LAVRIEUX Martine, LANDRÉ Béatrice, MOTTIER Catherine, RENOU Christelle

Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric, MARCO Benjamin,

Absentes excusées : Mme BIGOT Valérie qui a donné pouvoir à M. GAUTHIER Cédric,

Mme GUILLOU Sylvie qui a donné pouvoir à Mme JOLY-LAVRIEUX Martine,

Absent non excusé : TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice a été désignée secrétaire de séance ;

Mme CHERAMY informe le Conseil municipal des décomptes de la régie de la cantine scolaire pour l'année 2024/2025, avec le prix de revient des repas.

Considérant le nombre de repas servi, ainsi que les recettes de la régie de cantine et les dépenses au titre de l'année 2024/2025, Madame CHERAMY et la commission des affaires scolaires proposent d'augmenter le prix du repas à 9.50 euros pour les adultes qui viennent au repas des aînés le jeudi pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est également proposé un prix de repas pour les agents et les enseignants désirant déjeuner à la cantine à 8.50 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, les membres du Conseil municipal,

DECIDENT :


de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026 à : 9.50 € le repas pour les adultes qui viennent déjeuner le jeudi au repas des aînés.

de fixer le prix du repas de la cantine scolaire pour l'année 2025/2026 à : 8.00 € pour les agents et les enseignants.

d'autoriser Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place des tarifs à compter de la rentrée scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,



BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance



LANDRÉ Béatrice